

REPUBLICQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU DOUBS  
 ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
 CANTON D'AUDINCOURT  
 COMMUNE DE SELONCOURT  
 DELIBERATION  
 DU  
 CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20190409.5</b>	<b><u>Séance du 09 avril 2019 à 18h30</u></b>
	L'an <b>deux-mille-dix-neuf</b> du mois d'avril le neuf avril le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 avril 2019, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02 avril 2019 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>	
<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire rappelle l'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, désormais, que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2019, la date limite d'adoption du budget primitif communal est donc fixée au 15 avril.

Monsieur le Maire effectue la présentation du budget primitif 2019 (cf. tableaux joints en annexe).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
5 481 597	5 481 597

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 884 634	1 884 634

La Commission Finances, réunie le 27 mars 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par ...**

- se prononce sur les présentes dispositions ;
- adopte le budget primitif 2019 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 09 avril 2019

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**

PROJET